

Sous-direction Technique

Date : 12/02/2023

Réf : AT/DO12/Sous-D.TEC/ 15 /2023

A Monsieur : FARES ABDELHAKIM
GERANT DE L'ENTREPRISE : FARES ABDELHAKIM
QRT EL MOUDJAHIDINE BIR EL ATER

Objet : 2eme MISE EN DEMEURE

Projet : Travaux de rétablissement des dérangement câble 14² CASERNE guenti au profit
du CMP Cheria .

ODS N° : 218/2022 DU 04/12/2022.

A ce jour, nous sommes au regret de constater que votre entreprise est
toujours absente, malgré l'invitation qui vous a été adressée pour procéder à l'ouverture
de chantier en date du 15-10-2022.

A cet effet, je vous mets en demeure que vous présentez à la DO de Tébessa
dans un délai de 08 jours, afin de procéder à l'ouverture de chantier en urgence.

A défaut, nous serons contraints de résilier le contrat objet de ces travaux à
vos torts exclusifs et de faire appel à une autre entreprise.

Le Directeur Opérationnel
Des Télécommunications/ Tébessa

Le Directeur Opérationnel des Télécommunications
de Tébessa

Loukmane ALLAB



Accusé de réception

Je soussigné : FARES ABDELHAKIM représentant de l'entreprise : ETP FARES ABDELHAKIM
certifié avoir reçu lele présent mise en demeure.

(Signature et cachet)

